

# Le pavé dans les mares

**E**n rassemblant le 13 janvier 2013 plus de 200 naturalistes pour un inventaire de terrain à Notre-Dame-des-Landes, moins d'un mois après l'appel lancé à la cantonade à partir d'une boîte mail et d'un blog, nous avons constitué une force de frappe en matière de contre-expertise pratique et théorique dont le présent numéro de *Penn ar Bed* porte témoignage. Jamais en France un tel collectif rassemblant des individus issus ou non des associations de protection de la nature n'avait été constitué. Il y avait, certes, du romantisme dans la fièvre de l'appel et l'enthousiasme de ceux qui y ont répondu mais il en fallait bien un peu pour affronter la boue, la pluie, le froid et les barrages de la gendarmerie un dimanche chaque mois et beaucoup plus pour certains d'entre nous. Ce ne fut pas qu'un feu de paille mais plutôt un pavé dans les mares. Qui contestera aujourd'hui le travail fourni, la formation donnée aux uns et aux autres, les échanges avec les agriculteurs et les occupants de la ZAD, la part prise dans la contestation scientifique, juridique et politique des dossiers défendus par Aéroport Grand Ouest ?

Nul ne peut dire à l'heure qu'il est l'influence qu'ont eu les dossiers remis au Collège des experts en charge d'évaluer les mesures compensatoires prévues dans le cadre du dossier « loi sur l'eau ». Nul ne peut dire le poids des réponses apportées à leurs questions par les représentants des naturalistes en lutte qui les ont rencontrés à Paris.

Ce qui est certain, c'est que les conclusions du collège des experts (publiées le 9 avril et en ligne ici : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/C-comme-Concertation.html>) recoupent totalement notre argumentaire et les observations que nous avons faites sur le terrain (à la différence des experts qui n'ont pu se déplacer).

Ce qui est certain aussi, c'est que les conditions mises par le collège des experts pour que les mesures compensatoires soient validées sont telles qu'on ne voit pas comment elles pourraient être remplies dans un délai raisonnable du seul point de vue formel, attendu que plusieurs des conditions ne peuvent tout simplement pas être remplies dans le cas du projet d'Aéroport Grand Ouest. La prise de position du Comité permanent du Conseil national de protection de la nature réuni le 10 avril 2013 est sans appel : il adopte toutes les conclusions du collège des experts et demande même à l'État de « revoir la procédure d'instruction des projets d'aménagement du territoire » dans la préparation de la loi cadre biodiversité.

Ce qui est certain enfin, c'est que les inventaires naturalistes vont se poursuivre avec deux objectifs. D'une part, et tant que le projet ne sera pas définitivement abandonné, ils doivent servir à appuyer toutes les procédures menées en justice ou auprès des instances européennes. D'autre part, outre la connaissance approfondie qu'ils apporteront sur un écosystème original, ils pourront contribuer à une gestion plus éclairée du territoire de Notre-Dame-des-Landes par ceux qui continueront à y vivre.

Les inventaires naturalistes n'étant pas achevés, nous avons souhaité publier dans un premier temps les travaux réalisés autour de la question capitale des mesures compensatoires. Toutefois, afin de donner la mesure du territoire concerné, il nous a semblé que la synthèse de l'inventaire mené sur les structures paysagères pouvait éclairer utilement les textes plus théoriques qui suivent.



F. de Beaulieu

## L'appel aux naturalistes lancé le 20 décembre 2012

Des dizaines de milliers d'individus et des dizaines d'associations s'investissent dans la lutte contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (organisation de manifestations, recours juridiques, expertises, matériel, etc.). L'un des aspects les plus scandaleux du projet est la destruction de 2000 hectares de bocage et de zones humides miraculeusement préservés et, avec elles, d'une foule d'espèces protégées. C'est une richesse « incompensable » et la communauté naturaliste ne peut que s'attacher à le montrer concrètement en réalisant des inventaires et leur valorisation.

Des naturalistes et leurs associations ont jeté les bases d'un collectif qui va :

- réaliser des inventaires naturalistes en lien avec les opposants vivant sur place ;
- coordonner les inventaires sur des groupes d'espèces ;
- valoriser les résultats aussi largement que possible ;
- utiliser les résultats pour alimenter les dossiers juridiques ;
- peser sur les travaux de la commission scientifique.

Afin d'éviter les redites, nous avons opéré quelques légers remaniements dans le dossier qui a été remis au Collège des experts en charge de la validation des mesures compensatoires et dans la lettre ouverte qui a été adressée au même collège par les « Décompenseurs en lutte ». Nous avons par ailleurs demandé à deux chercheurs d'apporter des éléments complémentaires. Benoît Dauguet montre ce que cachent les calculs de compensation et Loïc Marion souligne les mensonges de ceux qui veulent faire croire que Grand-Lieu bénéficierait de la création d'un nouvel aéroport.

La lutte engagée à Notre-Dame-des-Landes est un moment essentiel de la bataille contre la destruction de la planète.

C'est la lutte de ceux qui savent que 2 000 hectares de zones humides sont incompensables.

C'est la lutte de ceux qui veulent des espaces de vie pour des agriculteurs et des ruraux qui ont trouvé un équilibre avec la vie sauvage.

C'est la lutte de ceux qui savent ce qu'ils veulent.

Notre-Dame-des-Landes, le 14 avril 2013

naturalistesenlutte@gmail.com  
<http://naturalistesenlutte.overblog.com/>